



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 27 mars 2017, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Richard THIERY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe GAMBA, 1^{er} Adjoint, Monsieur Michaël HUMBERT 2^{ème} Adjoint, Madame Brigitte FILLOT, Messieurs George BERTIN et Jean-Pierre ISNARD.

Absent excusé : Mme Sylvie ROSPERT a donné procuration à Monsieur Georges BERTIN

La séance est ouverte à 18h30, Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et signale que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire propose aux membres présents de signer le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2017, puisqu'aucune observation ne lui est parvenue lors de sa dernière transmission.

-----**-----

Délibération N°82017 :- Attribution de subventions aux associations 2017

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée les dossiers demandes de subventions de diverses associations, et propose au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par six voix pour,
DECIDE d'attribuer les subventions suivantes de la manière suivante :

Association	Objet	Voté
UNC Le bar Sur Loup	Anciens combattants	150 €
Association CARAPATTES (Cipieres)	Maison d'assistance maternelle	150 €
Comité des fêtes de Courmes	Autres activités récréatives et de loisir	750 €
Association sportive du collège du Rouret "Le pré des Roures"	Association sportive	150€
Amicale des sapeurs pompiers de Bar Sur Loup	Améliorations de la qualité de la vie à l'intérieur du casernement, œuvres diverses, loisirs.	150 €
Association LE SERPOLET (Gréolieres)	Proposer des activités sportives, ludiques et culturelles aux habitants du Haut Pays	150 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute les documents nécessaires à cette affaire,
DIT que les crédits seront inscrits au budget général 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

Délibération N°9 2017 :- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2017.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et B septies ;

Vu les Lois de finances annuelles ;

Vu l'état n° 1259 TH-TF portant notification des bases nettes d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi que des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017 ;

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, notamment les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année,

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suivant :

	Taux 2016	Taux 2017	Bases	Produit
Taxe d'habitation	6.00	6.00	132 800	7 968.00
Taxe foncière bâti	7.95	7.95	121 300	9 643.00
Taxe foncière non bâti	27.26	27.26	1 400	382.00
Produit fiscal attendu				17 993.00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

Délibération N°10 2017 :-Vote du Budget Annexe 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de chaque année ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif 2017, et détaille les opérations d'investissement en cours et à réaliser :

OP – 15001 – Projet d'adduction eau à Saint-Barnabé

OP – 16001 – Installation dégrilleur automatique STEP

OP – 16002 – Mise aux normes canalisation eau potable du village au Colombier
OP – 17001 – Système de désinfection par UV au Colombier

Après avoir entendu l'exposé du maire,
Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	56 970.81 €	56 970.81 €
Investissement	169 776.40 €	169 776.40 €
TOTAL GENERAL	226 747.21 €	226 747.21 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

Délibération N°11 2017 :-Vote du Budget Général 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 30 avril de chaque année ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif 2017, et détaille les opérations d'investissement :

OP – 16002 – Installation de fenêtres double vitrage Mairie
OP – 16003 – Installation de fenêtres double vitrage Appartements du Presbytère
OP – 16004 – Réfection du chemin des Cabanes
OP – 16005 – Réaménagement annexe salle des fêtes
OP – 16006 – Réaménagement et embellissement de la rue du Cde Euzière (SIVOM)
OP - 17001- Auberge - Remise en état et remplacement de la chaudière
OP – 17002 – Aménagement cimetière – Jardin du souvenir - Columbariums
OP – 17003 – Remise en état du chemin communal Courmes/St Barnabé

Après avoir entendu l'exposé du maire,
Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	356 593.04 €	356 593.04 €
Investissement	212 003.96 €	212 003.96 €
TOTAL GENERAL	568 597.00 €	568 597.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

Délibération N°12 2017 :- Demande de mission de Maitrise d'ouvrage déléguée.

Le Conseil Municipal réuni en séance le 7 avril 2017 a délibéré favorablement sur le projet d'aménagement et d'embellissement de la rue du Commandant Euzière.

Il a décidé de confier la direction d'investissement au SIVOM du Canton du Bar-sur-Loup pour la réalisation de ce projet d'une part, et d'autre part, charge le SIVOM de solliciter pour la commune les subventions au taux le plus élevé possible.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet d'aménagement et d'embellissement de la rue du Commandant Euzière tel présenté sur le plan joint,

Décide de confier la direction d'investissement au SIVOM du Canton du Bar-sur-Loup pour la réalisation de ce projet d'une part, et d'autre part, charge le SIVOM de solliciter pour la commune les subventions au taux le plus élevé possible.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----**-----

AR PRÉFECTORALE	COMMUNE DE COURMES	DM 2017
096-210600490-20170407-DM1_2017-BF Rég. M. 06103042/2017	Budget Communal	
COURMÉS		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	7
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	7
VOTES : Contre	0
Pour	7
Date de convocation :	27/03/2017

L'an deux mille dix sept, le 07/04/2017, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Richard THIERY, Maire.

Objet : Membres présents : Messieurs Philippe GAMBA 1er Adjoint, Michaël HUMBERT 2ème Adjoint, Georges BERTIN, Jean-Pierre ISNARD, Madame Brigitte FILLOT.
Absent excusé :
Absent représenté : Sylvie ROSPERT a donné pouvoir à Monsieur Georges BERTIN
Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2ème Adjoint

Monsieur le Maire dit que suite à la demande du Trésorier Général, qu'il y aurait lieu d'effectuer les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	4 500,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	4 500,00 €	
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		4 500,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		4 500,00 €

Signataires : Richard THIERY

Certifié exécutoire par Richard THIERY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2017 et de la publication le 10/04/2017.

A Courmes, le 10/04/2017.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



le 1^{er} Adjoint, par délégation:

Affaires diverses :

Point éclairage public:

M. le Maire informe du remplacement sur l'éclairage public des anciennes lampes fluos par des LED au village.

Des travaux prévisionnels concerneront l'installation de 2 candélabres sur le parking ainsi que l'enfouissement de la dernière ligne électrique aérienne au chemin de St Barnabé, du cimetière au départ du GR 51.

Le financement de ces opérations se fait via une participation financière annuelle au SDEG.

Election présidentielles 2017.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les disponibilités des élus afin d'établir le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote de l'élection présidentielle.

Point sur les travaux de l'auberge.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Philippe GAMBIA 1^{er} adjoint qui présente un bilan des travaux effectués dans l'auberge communale.

Candidatures à la reprise de l'auberge communale

Monsieur le Maire informe que peu de candidats à la reprise de l'auberge se sont présentés.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée pour le 31 mai 2017. Les candidats seront reçus individuellement par le conseil municipal.

Réfection de la piste

Mr Michäel Humbert 2^{ème} adjoint dit qu'une réfection de la piste est à prévoir afin d'assurer l'accès aux captages pour la maintenance de l'eau.

Il y aura lieu de prendre contact avec les propriétaires et de mettre en place une convention de passage.

Conférence Courmes « un balcon sur le loup »

Monsieur le Maire informe que Monsieur Claude MARRO vice président de la société littéraire et scientifique de Cannes, tiendra une conférence sur l'histoire de Courmes le samedi 25 avril à 17h00 salle polyvalente.

Il invite les Courmians à se rendre à cette conférence car c'est une bonne occasion de découvrir un travail scientifique sur l'histoire de notre commune et de ses alentours.

Fermeture des gorges du loup pour travaux

Monsieur le Maire informe de la fermeture de la route départementale des gorges du Loup pour travaux le 13/04/2017 de 8h30 à 16h.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

La séance prend fin à 20h30.